

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20240709-05

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-quatre, le 09 juillet, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

- en exercice = 24
- présents = 13
- votants = 14

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc  
Date de la convocation : 11 juin 2024

**Présents votants (13) :**

AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean Luc, RANOUIL Philippe, GREGOIRE Daniel et THEBAUD Michel.

**Absents excusés ayant donné pouvoir (1) :**

PEIRANI Patrick à LAVERGNE-AZARD Loïc

**Absents dont excusés :**

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELMAS Jean-Pierre, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie et TEULIERE Jean-Michel.

**OBJET : TRAVAUX CONTINUITE ECOLOGIQUE OUVRAGES SUR LA SOUVIGNE**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la Commande Publique,  
Vu le budget du SMDMCA adopté le 10 avril 2024,

Monsieur le Président rappelle le cadre financier de l'opération de restauration écologique de neuf ouvrages sur la Souvigne (Corrèze-19), le Batitan (Cantal-15) et la Ressègue (Cantal-15).

Ces actions s'intègrent dans deux programmes de financement différents :

- Le programme Open Rivers (fonds privés) : Pont de Rhodes (15), Batitan (15), Moulin Bas (19),
- L'appel à projet « Restauration de la continuité écologique » porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : Le Veysset, La Borie, Amont pont des Pics, Pont de Serre, Pont du cimetière, Aval lagunes (19).

Actuellement, deux bureaux d'études (Hydrétudes et le CPIE 19) réalisent les études projet et avant-projet et la maîtrise d'œuvre des travaux à venir.

Pour la phase travaux sur les sept ouvrages sur la Souvigne (19), des consultations devront être lancées dans les semaines à venir.

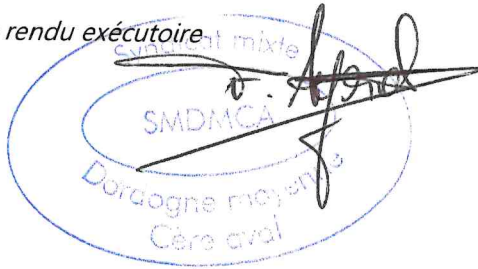
**AR Prefecture**

046-200092138-20240709-2024070905-DE  
Reçu le 18/07/2024

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité, l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ces opérations (convention d'accès et de travaux, consultation pour les études et travaux, demandes d'autorisation et financements).

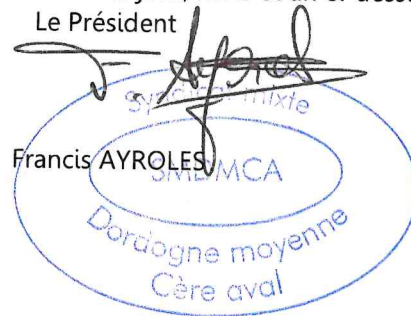
Publié et notifié le 18/07/24

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*